

Accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

La demande d'accord de rejet est indispensable pour obtenir un avis favorable à votre projet.

Elle est uniquement valable pour les filières drainées (filtre à sable vertical drainé, tertre drainé, filtre à zéolithe, filières agréées) ;

La réglementation (arrêté du 7 septembre 2009) prescrit l'infiltration des eaux traitées dans le sol en place sur la parcelle autant que possible. La demande de rejet en milieu superficiel, au réseau pluvial ou en puits d'infiltration doit être justifiée par une étude de sol démontrant l'impossibilité d'infiltrer sur la parcelle

Le présent formulaire est une pièce annexe au dossier de demande de contrôle de conception et d'implantation d'installation d'assainissement non collectif (feuillet 1). **Vous devez le pré-remplir** et le joindre au feuillet 1 et c'est le SPANC qui se rapprochera du service compétent après étude de votre dossier (voir tableau ci-dessous). En cas d'accord, ce document sera annexé à votre dossier de contrôle de conception.

NB : Le délai de traitement selon les services compétents n'est pas du ressort du SPANC de la CCGL et peut remettre en cause le délai de 4 semaines pour l'envoi du rapport de contrôle de conception.

Type de rejet et organisme à contacter :

Type de rejet	Organisme à contacter
Collecteur communal des eaux pluviales	la commune
Fossé communal	la commune
Fossé le long d'une route départementale	la Direction des routes du Conseil Général (pôle technique)
Fossé le long d'un chemin agricole	l'association foncière
Cours d'eau	le service Police de l'Eau (DDT)
Canal ou contre fossé du canal	Voies Navigables de France
Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé	le(s) propriétaire(s)
Puits d'infiltration sur terrain privé : <i>Cette solution ne doit être utilisée qu'en dernier recours et sous réserve d'une étude hydrogéologique. La conception de ce type d'ouvrage répond à des règles particulières.</i>	la Commune

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire le cas échéant

Le demandeur (le propriétaire) :

NOM et Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Mobile : Mail :

Le projet :

ADRESSE DU LIEU DE REALISATION DU PROJET (SI DIFFERENTE DE L'ADRESSE PRINCIPALE)

Adresse :
Code postal : 52..... Commune :
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro de parcelle) :

Accord de rejet des eaux épurées :

- autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande
- ou**
- étude hydrogéologique pour la création d'un puits d'infiltration jointe à la présente demande
- ou**
- accord de rejet complété par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :**

Je soussigné,en qualité de :

- Et en tant que : propriétaire du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées
 organisme chargé de la Police de l'Eau
 Maire

ACCORDE **ou** **N'ACCORDE PAS**

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans :

- le collecteur communal des eaux pluviales
- le fossé communal ou d'association foncière
- le fossé départemental
- le cours d'eau :
- le puits d'infiltration
- la tranchée d'infiltration superficielle
- le canal ou contre-fossé du canal
- autre :

le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

Délivré le : **cachet et signature**

à